

Conditions générales



Axel.

Date d'entrée en vigueur : 01/10/2020

1. Objet

La société RampUp identifiée à l'article « *Exploitant de la Solution et des Services, contact* » (ci-après : « **RampUp** ») fournit un logiciel (ci-après : la « **Solution** ») qui propose à ses clients de permettre à l'un de ses managers de disposer d'un assistant virtuel permettant d'améliorer l'onboarding de ses équipes (ci-après : le « **Super Administrateur** »).

RampUp propose des services complémentaires à la mise à disposition de la Solution, décrits à l'article « *Description des Services* » (ci-après : les « **Services** »).

La Solution et les Services sont accessibles via une offre Saas (Software as a Service). Les salariés sélectionnés dans les conditions prévues à l'article « *Sélection des Collaborateurs* » pour utiliser la Solution seront désignés ci-après comme les « **Collaborateurs** ».

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la Solution et des Services ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de page du site <https://heyaxel.com/> (ci-après : le « **Site** »).

Elles peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certains Services, lesquelles complètent les présentes conditions générales et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

2. Exploitant de la Solution et des Services, contact

La Solution et les Services sont exploités par RampUp, SAS immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 840 545 180, dont le siège social est situé 28 rue du Maréchal Juin 94700 Maisons-Alfort.

RampUp peut être contactée à l'adresse suivante : 28 rue du maréchal juin, 94700 Maisons-Alfort

Téléphone : 0670406716

Adresse email : hello@heyaxel.com

3. Accès au Site et aux Services

3.1 Capacité juridique

La Solution et les Services sont accessibles :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal.
- A toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

3.2 Solution et Services réservés aux professionnels

La Solution et les Services s'adressent exclusivement aux professionnels, entendus comme toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité rémunérée de façon non occasionnelle dans tous les secteurs d'activité de l'industrie et du commerce.

4. Acceptation des conditions générales

L'acceptation des présentes conditions générales est matérialisée par une case à cocher lorsque le Super Administrateur sélectionne l'Offre Freemium sur le Site, telle qu'elle est définie à l'article « Inscription et accès à la Solution »,

Cette acceptation ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Super Administrateur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas accéder à la Solution ni utiliser les Services.

5. Commande de la Solution et des Services

5.1 Inscription à la Solution

- 5.1.1 Pour accéder à la Solution et aux Services, le futur Super Administrateur doit souscrire à l'offre gratuite lui donnant accès à la Solution pendant une période de test dont la durée est indiquée sur le Site (ci-après : l'« **Offre Freemium** »).
- 5.1.2 Après avoir souscrit à son offre, le Super Administrateur est redirigé vers l'outil de messagerie instantanée utilisé au sein de son entreprise (à savoir Slack ou Microsoft Teams) à partir duquel il doit s'identifier.
- 5.1.3 L'identification sur l'outil de messagerie instantanée entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte sur la Solution (ci-après : le « **Compte Super Administrateur** »).
- 5.1.4 Le Super Administrateur accède à la Solution via son outil de messagerie instantanée.

- 5.1.5 Le Super Administrateur peut accéder à tout moment à la Solution après s'être identifié sur son outil de messagerie instantanée à l'aide de ses identifiants de connexion.
- 5.1.6 Le Super Administrateur s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

5.2 Accès à la Solution et sélection des Collaborateurs

Il appartient au Super Administrateur de sélectionner les Collaborateurs autorisés à accéder et utiliser la Solution, de déterminer la nature des accès qui leur sont donnés, ainsi que les données et informations auxquelles ils ont accès. Il est également de sa responsabilité de désigner, parmi les Collaborateurs, celui ou ceux qui seront en charge de l'administration de la Solution (ci-après : les « **Managers** »).

Une fois la Solution installée par le Super Administrateur, il appartient également aux Managers de sélectionner les Collaborateurs ayant accès à la Solution :

- Soit en les sélectionnant parmi les profils de leurs équipes existants au sein de leurs environnements Slack ou Microsoft Teams ;
- Soit en ajoutant des Collaborateurs manuellement via leur dashboard.

Les Collaborateurs accèdent à la Solution via leur environnement Slack ou Microsoft Teams.

6. Description des Services

6.1 Mise à disposition de la Solution

6.1.1 Licence d'utilisation de la Solution

(i) Étendue de la licence

RampUp concède au Super Administrateur, pour le monde entier et pour la durée prévue à l'article « *Durée* », une licence non exclusive, personnelle et non transmissible d'utilisation de la Solution, dans sa version existante à la date des présentes, ainsi que de sa documentation technique, en mode SaaS, aux seules fins d'utilisation de la Solution et de fourniture des Services et pour les seuls Collaborateurs prévus dans l'offre.

(ii) Conditions d'utilisation de la Solution

La licence susvisée est consentie aux seules fins d'utilisation de la Solution par le Super Administrateur, selon les modalités présentées aux présentes et dans l'offre, pour ses propres besoins et par les seuls Collaborateurs.

Le Super Administrateur s'interdit et veillera à ce que les Collaborateurs s'interdisent, en conséquence de :

- Reproduire, arranger, adapter tout ou partie de la Solution,
- Procéder à toute forme d'exploitation commerciale de la Solution auprès de tiers,
- Céder, fournir, prêter, louer la Solution, en concéder des sous-licences ou autres droits d'usage, ou de manière plus générale, de communiquer à un tiers ou à une société affiliée tout ou partie de la Solution,
- Intégrer tout ou partie de la Solution dans tout système informatique ou toute autre solution logicielle autres que ceux prévus dans le cadre des présentes,
- Procéder à la télétransmission de la Solution, à sa mise en réseau, notamment sur internet, ou à sa diffusion sous tout autre forme, sans autorisation écrite et préalable de RampUp.

Le droit d'utilisation n'est consenti au Super Administrateur que sous réserve du paiement effectif intégral des prix convenus à l'article « Conditions financières » des présentes.

6.1.2 Description de la Solution

(i) Fonctionnalités supplémentaires du Dashboard du Super Administrateur

Chaque Super Administrateur a accès, lors de la création du Compte Super Administrateur à un tableau de bord (ci-après : le « **Dashboard** »).

Le Super Administrateur renseigne au sein du Dashboard l'ensemble des informations sur ses équipes et son entreprises marquées comme obligatoires. Toute information non renseignée ne permet pas d'utiliser la Solution et les Services.

Le Super Administrateur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il s'engage à mettre à jour ces informations dans son Compte Super Administrateur en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

Le Super Administrateur est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Compte Super Administrateur valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Super Administrateur l'engagent dès leur validation.

A travers son Dashboard, le Super Administrateur dispose de fonctionnalités supplémentaires, en sus de celles décrites à l'article « Dashboard des Managers » ci-dessous, qui lui permettent :

- D'administrer la Solution en gérant les licences des Managers (ajout/suppression) et des Collaborateurs (suppression) ;
- D'accéder aux données de facturation et à l'historique des factures ;

- D'accéder aux informations liées à son entreprise et, le cas échéant, de les supprimer.

(ii) Dashboard du Super Administrateur et des Managers

Chaque Super Administrateur ou Manager a accès à un Dashboard, au sein duquel celui-ci peut paramétrer des sondages et/ou des questionnaires, lui permettant ainsi de monitorer son activité managériale.

A travers le Dashboard, le Super Administrateur ou Manager peut ainsi :

- Ajouter / supprimer des Collaborateurs dans son équipe ;
- Activer / désactiver des sondages sur des thématiques choisies par lui, personnaliser ces sondages ;
- Créer de nouveaux sondages ;
- Paramétrer des sondages activés ou créés (contenu du sondage, date d'émission, horaire d'émission, fréquence d'émission, destinataires) ;
- Accéder à une banque de questions sur différentes thématiques pour personnaliser les sondages existants ;
- Activer le module "1-on-1" (outil de préparation, de prise de notes et de comptes rendus d'entretiens individuels avec des Collaborateurs) ;
- Intégrer tous les "one-on-one" via la création automatique de sondages individuels avec chaque Collaborateur de l'équipe ;
- Consulter des rapports de campagnes de sondages (consultation des résultats et réponses fournis par les Collaborateurs de son équipe) ;
- Accéder aux résultats et réponses des Collaborateurs de l'équipe au terme des sondages émis via la plateforme de messagerie instantanée ;
- Accéder à la page profile de chaque Collaborateur membre de l'équipe ;
- Accéder aux comptes-rendus des "one-on-one" sur le profil du Collaborateur ;
- Gérer des informations liées à son compte utilisateur (Nom, prénom, poste, adresse email professionnelle).

Le Dashboard est connecté à l'environnement Slack ou Microsoft Teams du Super Administrateur afin de lui permettre d'interagir avec les différents Collaborateurs.

(iii) Statistiques

Le Super Administrateur a accès à des statistiques d'utilisation de la Solution, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques que RampUp juge les plus appropriés.

6.2 Hébergement de la Solution

RampUp s'engage à assurer, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement du Compte Super Administrateur, des Dashboards et de tout contenu publié par le Super Administrateur sur son Compte Super Administrateur conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, sur ses propres serveurs ou par un prestataire d'hébergement professionnel, exerçant son activité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Dans ce cadre, RampUp s'engage à fournir au Super Administrateur des capacités de stockage et de traitement suffisantes dans le cadre des Services, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

RampUp s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques, conformes à l'état de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité et l'accès aux Services, portant sur la protection et la surveillance des infrastructures, le contrôle de l'accès physique et/ou immatériel auxdites infrastructures, ainsi que sur la mise en œuvre des mesures de détection, de prévention et de récupération pour protéger les serveurs d'actes malveillants.

RampUp s'engage également à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par les traitements automatisés de données mis en œuvre pour les besoins des Services, pour préserver la sécurité des données, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

6.3 Assistance technique

RampUp propose au Super Administrateur une assistance technique accessible par email à l'adresse suivante : hello@hevaxel.com, lui permettant de déclarer toute difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services.

6.4 Autres Services

RampUp se réserve la possibilité de proposer tout autre service qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

7. Disponibilité de la Solution

Eu égard à la complexité d'internet, l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, l'afflux à certaines heures, aux différents goulots d'étranglement sur lesquels RampUp n'a aucune maîtrise, la responsabilité de RampUp sera limitée au fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

RampUp ne saurait être tenue pour responsable (i) des vitesses d'accès à ses serveurs, (ii) des ralentissements externes à ses serveurs, et (iii) des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux et (iv) d'une mauvaise connexion à internet.

En cas de nécessité, RampUp se réserve la possibilité de limiter ou de suspendre l'accès à la Solution pour procéder à toute opération de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette

hypothèse, RampUp s'engage à informer à l'avance le Super Administrateur de ces opérations de maintenance et/ou d'amélioration, dans un délai raisonnable, par tous moyens utiles et notamment par message informatif général sur la Solution de ces opérations de maintenance.

Dans le cadre de ces opérations de maintenance et/ou d'évolution, RampUp s'engage à faire ses meilleurs efforts pour effectuer les sauvegardes des contenus stockés sur le Compte Super Administrateur et/ou la Solution.

Le Super Administrateur reconnaît et accepte que la présente garantie de niveau de services ne couvre pas toute panne ou interruption des Services intervenant du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet et au web mobile ou d'une mauvaise couverture internet ou d'une saturation de l'accès à internet lié au lieu d'un événement.

En tout état de cause, il est expressément convenu que la violation de tout engagement prévu au présent article ne pourra en aucun cas être sanctionnée par la rupture des relations contractuelles avec son Super Administrateur, et sa responsabilité sera limitée dans les conditions prévues ci-après à l'article « *Responsabilité et garantie de RampUp* ».

8. Durée

A la fin de l'Offre Freemium, le Super Administrateur peut souscrire aux Services sous forme d'abonnement (ci-après : « **l'Abonnement** ») qui peut être mensuel (ci-après : « **l'Abonnement Mensuel** ») ou annuel (ci-après : « **l'Abonnement Annuel** »).

L'Abonnement débute au premier jour de facturation, tel que prévu à l'article « Conditions financières », pour la durée souscrite par le Super Administrateur (ci-après : la « **Période Initiale** »).

A l'issue de la Période Initiale, l'Abonnement se renouvelle tacitement, sauf dénonciation effectuée par RampUp ou par le Super Administrateur au plus tard :

- 3 (trois) jours avant la fin de la Période Initiale lorsque le Super Administrateur a souscrit à un abonnement mensuel,
- 1 (un) mois avant la fin de la Période Initiale lorsque le Super Administrateur a souscrit à un abonnement annuel.

Si l'Abonnement est renouvelé à l'issue de la Période Initiale, il est renouvelé pour des périodes successives d'une même durée.

En tout état de cause, la dénonciation de l'Abonnement s'effectue par le Super Administrateur via son Compte Super Administrateur. Le Super Administrateur reçoit un email à la date de la dénonciation et est contacté par tout moyen par le service après-vente de RampUp au plus tard 7 (sept) jours ouvrés après la date de dénonciation de l'Abonnement.

A l'issue de l'échange entre le Super Administrateur et le service-après-vente de RampUp, la dénonciation sera effective au dernier jour de l'Abonnement.

9. Conditions financières

9.1 Prix

Le prix de l'Abonnement est indiqué sur le Site et est déterminé en fonction du nombre de Collaborateurs (ci-après : le « **Prix** »).

Lorsque le Super Administrateur opte pour un Abonnement Annuel, il s'engage à payer pour la durée de l'Abonnement le Prix correspondant à un nombre d'utilisateurs minimum. Ce Prix doit être versé en totalité au premier jour de facturation de l'Abonnement Annuel.

Au cours de l'Abonnement Annuel, le Prix est uniquement susceptible d'évoluer à la hausse en fonction du nombre de Collaborateurs ajoutés par le Super Administrateur ou les Managers.

Lorsque le Super Administrateur ou les Managers suppriment des Collaborateurs en cours d'Abonnement Annuel, si le nombre de Collaborateurs en cours d'Abonnement est inférieur à celui initialement prévu, la totalité du Prix de l'Abonnement Annuel versé reste due.

Lorsque le Super Administrateur ou les Managers ajoutent des Collaborateurs au cours de l'Abonnement Annuel, les licences de ces Collaborateurs supplémentaires sont facturées à la fin de chaque mois pendant lesquels ces Collaborateurs supplémentaires ont accès à la Solution au cours de l'Abonnement Annuel.

Lorsque le Super Administrateur opte pour un Abonnement mensuel, le nombre de licences utilisées par des Collaborateurs au cours du mois est facturé à la fin de chaque mois.

RampUp se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

9.2 Révision du Prix

Le Prix visés ci-dessus peut faire l'objet d'une révision par RampUp à tout moment, à sa libre discrétion.

Le Super Administrateur sera informé de ces modifications par RampUp par tout moyen écrit utile (et notamment par email) 2 (deux) semaines en cas d'Abonnement mensuel ou 2(deux) mois en cas d'Abonnement annuel au moins avant l'entrée en vigueur du nouveau Prix.

Une fois entré en vigueur, le nouveau Prix s'applique lors du renouvellement de l'Abonnement.

Le Super Administrateur qui n'accepte pas le nouveau Prix doit mettre fin à son Abonnement selon les modalités prévues à l'article « *Durée* ». A défaut, il sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs.

9.3 Facturation

Le Prix fait l'objet d'une facture annuelle dans le cadre de l'Abonnement Annuel, à laquelle s'ajoute, le cas échéant des factures mensuelles lorsque des Collaborateurs sont ajoutés en cours d'Abonnement Annuel. Ces factures mensuelles correspondant alors au

prix des licences des Collaborateurs supplémentaires ajoutés en cours d'Abonnement Annuel.

Le Prix fait l'objet de factures mensuelles dans le cadre de l'Abonnement Mensuel.

L'ensemble des factures sont disponibles au sein du Compte Super Administrateur.

Le Super Administrateur règlera toute facture émise par RampUp dans un délai de 30 (trente) jours fin de mois suivant son émission.

9.4 Modalités de paiement

Le paiement du Prix s'effectue par les moyens de paiement proposés sur le Site ou sur la Solution au moment du paiement de l'Abonnement.

Le Super Administrateur garantit à RampUp qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. Il s'engage à prendre les mesures nécessaires afin que le paiement du Prix de l'Abonnement puisse être effectué.

9.5 Retards et incidents de paiement

Le Super Administrateur est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article « *Sanction des manquements* » et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- (i) la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Super Administrateur et leur exigibilité immédiate ;
- (ii) la suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Super Administrateur;
- (iii) la facturation au profit de RampUp d'un intérêt de retard au taux de 3 fois (trois) le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Super Administrateur et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

10. Convention de preuve

Le Super Administrateur reconnaît et accepte expressément :

- (i) que les données recueillies sur la Solution et les équipements informatiques de RampUp font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à RampUp.

Le Super Administrateur peut accéder à ces données en formulant une demande expresse par mail à hello@heyaxel.com.

11. Obligations du Super Administrateur

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Super Administrateur s'engage à respecter les obligations qui suivent.

- 11.1** Le Super Administrateur s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.
- 11.2** Le Super Administrateur reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services. Il est seul responsable de son utilisation des Services et de celle de ses Collaborateurs.
- 11.3** Le Super Administrateur s'engage à faire un usage strictement personnel des Services. Il s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.
- 11.4** Le Super Administrateur s'engage à fournir à RampUp toutes les informations nécessaires et, plus généralement, à coopérer activement avec RampUp en vue de la bonne exécution des présentes conditions générales.
- 11.5** Le Super Administrateur est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audios, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l'image éventuellement choisies par le Collaborateur pour l'identifier sur le Site) que les Collaborateurs diffusent dans le cadre des Services (ci-après désignés : les « **Contenus** »).

Il garantit à RampUp qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de RampUp.

Le Super Administrateur s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

- 11.6** Le Super Administrateur doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations du Compte Super Administrateur qu'il juge nécessaires, dont aucune copie ne lui sera fournie.
- 11.7** Le Super Administrateur est informé et accepte que la mise en œuvre des Services nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

12. Garantie du Super Administrateur

Le Super Administrateur garantit RampUp contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que RampUp pourrait subir du fait de la violation, par le Super Administrateur et/ou les Collaborateurs de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes conditions générales.

Il s'engage à indemniser RampUp de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

13. Comportements prohibés

13.1 Il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :

- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
- l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
- l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale,
- les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
- l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,
- et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

13.2 Il est strictement interdit au Super Administrateur et ses Collaborateurs de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément de la Solution et du Site de RampUp.

13.3 Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de RampUp, (iii) tous détournements des ressources système de la Solution et du Site, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de RampUp ou des usagers de sa Solution et de son Site, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes conditions générales.

- 13.4** Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou à la Solution, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

14. Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par le Super Administrateur et/ou un Collaborateur, RampUp se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) Suspendre ou supprimer l'accès aux Services et à la Solution du Super Administrateur, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- (ii) avertir toute autorité concernée,
- (iii) engager toute action judiciaire.

15. Responsabilité et garantie de RampUp

- 15.1** RampUp s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Super Administrateur reconnaît et accepte expressément.

- 15.2** RampUp n'a pas connaissance des Contenus mis en ligne par le Super Administrateur et les Collaborateurs dans le cadre des Services, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte et à l'égard desquels elle n'intervient qu'en tant que prestataire d'hébergement.

En conséquence, RampUp ne peut être tenue pour responsable des Contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

Les Contenus préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à RampUp selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, RampUp se réservant de prendre les mesures décrites à l'article « *Sanctions des manquements* ».

- 15.3** RampUp décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle des informations accessibles dans le Compte Super Administrateur, celui-ci devant en sauvegarder une copie et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

- 15.4** RampUp s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de la Solution et du Site. A ce titre, RampUp se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès à la Solution ou au Site pour des raisons de maintenance. RampUp ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Solution ou au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

- 15.5** RampUp ne garantit pas au Super Administrateur (i) que la Solution et les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts, (ii) que la Solution et les

Services, étant standard et nullement proposés à la seule intention du Super Administrateur donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

- 15.6** En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par RampUp au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Super Administrateur et ses Collaborateurs.

En tout état de cause, RampUp ne saurait être redevable envers le Super Administrateur et les Collaborateurs du paiement de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient, directs, matériels, commerciaux, financiers ou moraux, en raison du recours par le Super Administrateur et les Collaborateurs aux Services, pour un montant supérieur aux montants facturés par RampUp en rémunération des Services ayant entraîné sa responsabilité, au moment de la survenance du dommage prétendu. La responsabilité de RampUp ne pourra au demeurant être engagée que si le Super Administrateur ou les Collaborateurs ont émis une réclamation, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant ladite survenance.

16. Propriété intellectuelle de RampUp

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par RampUp au sein de la Solution et du Site sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de RampUp sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

17. Données à caractère personnel

17.1 Dispositions générales

RampUp et le Super Administrateur s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à se conformer à la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Dans le cadre des Services, RampUp est amené à traiter des données à caractère personnel relatives aux Collaborateurs. Les caractéristiques de ce traitement sont les suivantes :

Finalité des traitements de données à caractère personnel	Exploitation de la Solution, réalisation des Services
Type de données à caractère personnel traitées	Données d'identification (par exemple nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) Données relatives à la vie professionnelle des Collaborateurs

Catégories de personnes concernées	Super Administrateur ; Managers et Collaborateurs
Durée du traitement	3 ans après la dernière connexion à la Solution /utilisation des Services
Lieu du traitement	Irlande
Sous-traitant du Prestataire intervenant dans le traitement	Prestataire d'hébergement Prestataire d'envoi de newsletter Prestataire de gestion des logs Prestataire de chatbot

Le Super Administrateur est le responsable de traitement de ces données et est tenu de s'acquitter des obligations qui lui reviennent en application du règlement précité, notamment en ce qui concerne l'obligation d'informer les personnes concernées, la tenue du registre des traitements mis en œuvre, et plus généralement, le respect des principes issus du règlement.

17.2 Obligations de RampUp vis-à-vis du Super Administrateur

RampUp agit en tant que sous-traitant dans la mise en œuvre de ces traitements de données personnelles. En tant que tel, RampUp s'engage à (i) traiter des données personnelles uniquement dans le but d'exécuter les présentes conditions générales, et (ii) se conformer aux obligations suivantes :

- **Traitement des données :**

RampUp s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux fins d'exécution des Services et conformément aux instructions documentées du Super Administrateur, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. RampUp s'engage à informer le Super Administrateur si, selon lui, une instruction constitue une violation de la réglementation applicable.

- **Sécurité et confidentialité des données :**

RampUp s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique. RampUp veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

- **Autres sous-traitants :**

RampUp s'engage à ne pas faire appel à d'autres sous-traitants sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, du Super Administrateur. Dans le cas d'une autorisation écrite générale, RampUp s'engage à informer le Super Administrateur de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, le Super Administrateur disposant alors de la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements.

- **Fourniture d'informations :**

RampUp s'engage à répondre à toute demande d'information lui étant adressée par le Super Administrateur, que ce soit dans le cadre d'une demande d'exercice de leurs droits par les personnes concernées, d'une analyse d'impact, ou d'une demande présentée par les autorités de protection des données ou les délégués à la protection des données du Super Administrateur.

- **Notification des violations de données à caractère personnel :**
RampUp s'engage à notifier au Super Administrateur toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance. Dans le cas où le Super Administrateur aurait lui-même à notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente, RampUp s'engage à lui communiquer toute documentation utile.
- **Conservation des données :**
RampUp s'engage à supprimer les données à caractère personnel 3 (trois) ans après la dernière connexion du Super Administrateur à la Solution, quelle qu'en soit la cause, et à ne pas en conserver de copie.
- **Registre et documentation :**
RampUp tient par écrit un registre des traitements effectués pour le compte de ses Super Administrateurs. Ce registre comprend en outre les informations afférentes à ces traitements. RampUp met à disposition du Super Administrateur, sur demande de celui-ci, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations.

18. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels. S'agissant de RampUp, les parties conviennent d'ores et déjà expressément que cette obligation de confidentialité couvre les données à caractère personnel que RampUp sera amené à traiter pour le Super Administrateur dans le cadre des Services. L'ensemble de ces informations est désigné ci-après les « **Informations Confidentielles** ».

La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre partie, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'exécution des Services concernés. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation des présentes conditions générales;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre des présentes conditions générales.

19. Références commerciales

Le Super Administrateur autorise expressément RampUp à le citer et à utiliser le cas échéant la reproduction de sa marque ou de son logo à titre de références commerciales, notamment lors de manifestations ou d'événements, dans ses documents commerciaux et sur son site internet, sous quelque forme que ce soit.

20. Modifications

RampUp se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales.

Le Super Administrateur sera informé de ces modifications par tout moyen utile.

Le Super Administrateur qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit se désinscrire des Services selon les modalités prévues à l'article « *Durée* ».

Tout Super Administrateur qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

21. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

22. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.